



ARRETE N° 2018-D-2382 du 08/08/2018

Portant réglementation de la circulation sur la route départementale n° 69 du PR 20+350 au PR 22+875, le 19 août 2018 de 5 h à 21 h, à l'occasion d'une brocante, commune de LYS-SAINT-GEORGES

**Le Président du Conseil départemental,
Le Maire de LYS-SAINT-GEORGES,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2018-01-31-002 du 31 janvier 2018 portant réglementation de la circulation routière en période de trafic intense pour l'année 2018,

Vu le règlement de voirie départementale adopté par le Conseil départemental le 9 février 2018,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2018-D-1396 du 26 avril 2018 portant délégation de signature à M. Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Transports, du Patrimoine et de l'Education et aux agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2018-06-28-001 du 28 juin 2018 portant délégation de signature à Monsieur Rémy LAURANSON, Directeur Départemental Adjoint des Territoires de l'Indre, Directeur Départemental des Territoires de l'Indre par intérim,

Vu l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre,

Vu la demande de Monsieur le Maire de LYS-SAINT-GEORGES présentée le 28 juillet 2018,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la route départementale n° 69 du PR 20+350 au PR 22+875, le 19 août 2018 de 5 h à 21 h, à l'occasion d'une brocante,

Sur proposition de M. le Chef de l'unité territoriale de La Châtre

Département de l'Indre

Hôtel du Département

Place de la victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 Châteauroux cedex

Tél : 02 54 27 34 36 – Fax : 02 54 27 60 69 – Email : contact@indre.fr – Site Internet : www.indre.fr

ARRETEMENT

Article 1 :

Le 19 août 2018 de 5 h à 21 h, à l'occasion d'une brocante, organisée par la municipalité, la circulation sera interdite à tout véhicule (sauf riverains et véhicules de service public) sur la route départementale n° 69 du PR 20+350 au PR 22+875, commune de LYS-SAINT-GEORGES.

Article 2 :

Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée dans les deux sens, par :

- RD 19 du PR 38+137 au PR 40+330, communes de LYS-SAINT-GEORGES et TRANZAULT
- RD 38 du PR 32+610 au PR 26+884, communes de TRANZAULT et NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE
- RD 927 du PR 15+096 au PR 15+342, commune de NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE
- RD 74 du PR 12+830 au PR 17+353, communes de NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE et LYS-SAINT-GEORGES.

Article 3 :

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par les organisateurs.

Article 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel
- la mairie de chaque commune concernée

Article 6 :

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :
M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Transports, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,

M. le Colonel, commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre

Les maires de LYS-SAINT-GEORGES, NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE et TRANZAULT

La DDIT / SPREN - cité administrative - 36000 CHATEAUROUX

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

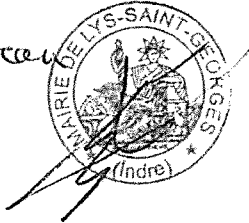
Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Chef de l'Unité Territoriale de La Châtre


Nicolas MOREAU

Le Maire de LYS-SAINT-GEORGES
Nom, Prénom, Qualité

Le Maire
Christian Villotrey



Renseignements :

Unité Territoriale de La Châtre

2 rue Joseph Ageorges - 36400 LA CHÂTRE - Tél : 02.54.62.12.20 - Fax : 02.54.48.53.41

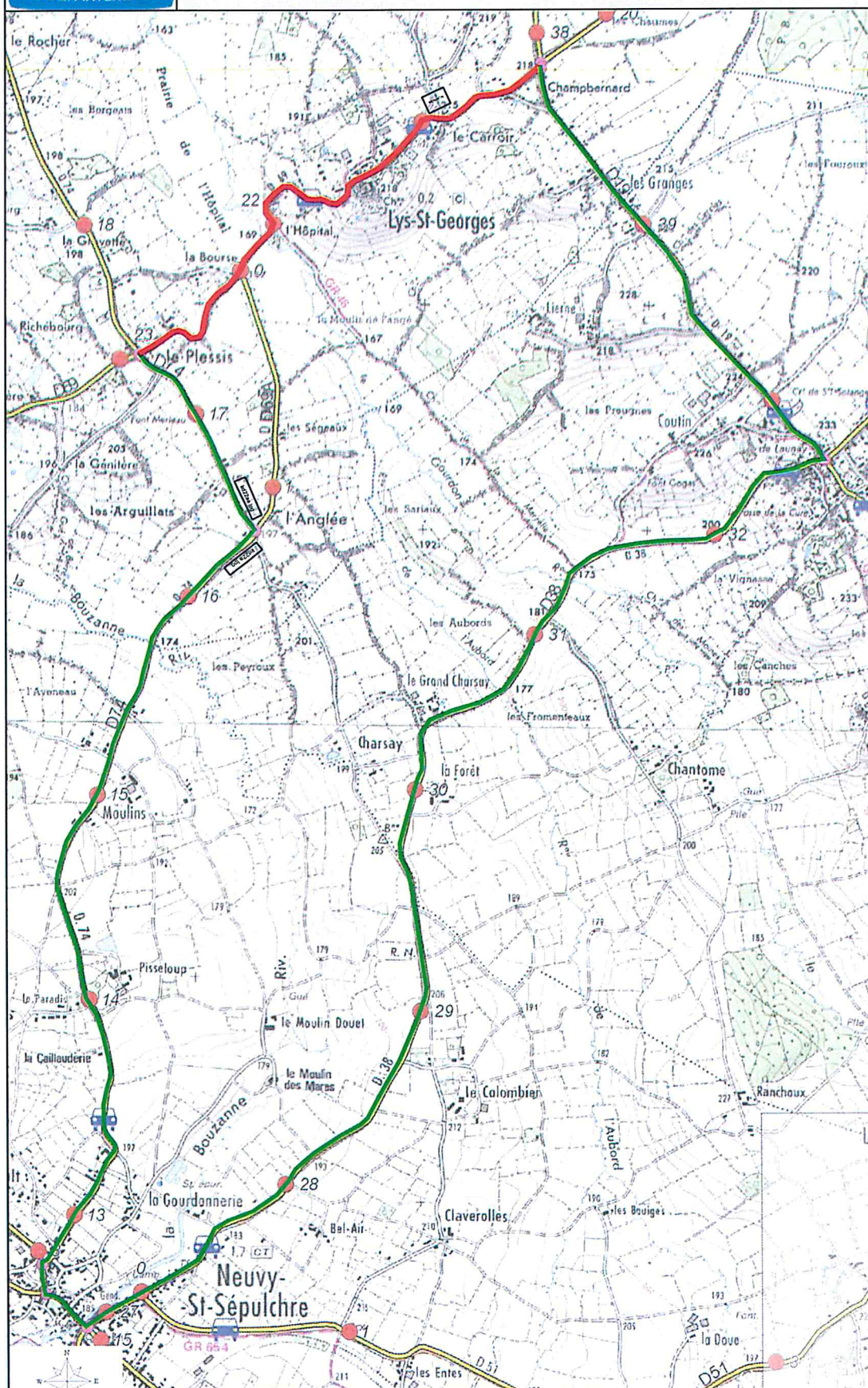
Délai et voies de recours

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Limoges.



PLAN DE DEVIATION

COMMUNE DE LYS SAINT GEORGES



Route barrée

Déviation